

Affichage le 3 Juillet 2026

DISTRICT CÔTE D'OPALE DE FOOTBALL

Procès-Verbal de la Commission des Compétitions

Réunion par échanges de courriels

Date : 02 Juillet 2026

La Commission des Compétitions du District Côte d'Opale s'est réunie par échanges de courriels le 02 Juillet 2026.

Membres consultés :

- **Jean-Claude Dagbert, Claude Fournier, Sylvain Lemaître, Stéphane Mille, Franck Poret, Patrick Queniart, William Vimeux**

Afin de prendre en considération les demandes reçues ces dernières heures, la Commission décide de publier un procès-verbal complémentaire actant les décisions suivantes :

- Il est pris acte du non-engagement de **CALAIS RC 3** en Séniors D2 qui décide de se réengager en Séniors D5. En conséquence, **LES ATTAQUES FC 1** est la prochaine équipe à se voir proposer l'accession en D2 (30/16=1.875). Une place se libérant, de ce fait, en D3: **BOISDINGHEM ES 1** (29/16) se voit proposer l'accession en séniors D3.
- Il est également pris acte du non-engagement de **US SAINT-OMER 3** en Seniors D2, conformément au courrier transmis par le club. De ce fait, **AUCHY LES HESDIN AS 1** est proposée pour l'accession en Seniors D2 (meilleur 3ème restant de D3 : 32/18). La place libérée en séniors D3 revient à **RANG DU FLIERS AS 1** (avec 21/14 soit 1.42). **US SAINT-OMER 3** se réengage en Séniors D4.

Le présent procès-verbal complète les décisions précédemment publiées et sera diffusé aux clubs concernés.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure Article 152 des règlements généraux du District). Sous réserve également des interventions des clubs quant à l'expression de leurs vœux futurs.

Pour la Commission des Compétitions

Le Président de la Commission,

William Vimeux